

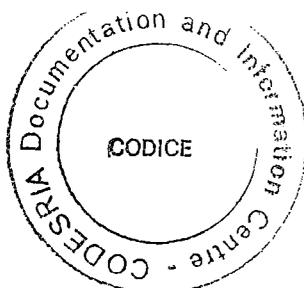


Mémoire
Présenté par
KIMA Narcisse

**FACULTÉ DES LETIRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES**
Département de Sociologie
**FACULTÉ DES
LETIRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES**
Département de Sociologie

LE SYNDICALISME AU BURKINA FASO: APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Novembre 1990



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR



FACULTÉ DES LETTRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES
Département de Sociologie

13.06.00
KIM
2661

MEMOIRE DE D.E.A.
(Diplôme d'Études Approfondies)

LE SYNDICALISME AU BURKINA FASO :
Approche Sociologique

CODESRIA BIBLIOTHEQUE



Programme de Petites Subventions
ARRIVEE
Enregistré sous le n° _____
Date 07 JAN. 1991

Présenté par :
KIMA Narcisse

Sous la Direction du:
Pr Lanciné SYLLA

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Dédicace	
Avant-Propos	
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	1
PREMIERE PARTIE : <u>METHODOLOGIE</u>	3
1.1. OBJECTIF ET INTERET DE L'ETUDE.....	3
1.2. DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE.....	4
1.2.1. Champ géographique.....	4
1.2.2. Champ sociologique.....	4
1.3. PROBLEMATIQUE.....	5
1.4. METHODE D'APPROCHE.....	12
1.5. TECHNIQUE D'ENQUETE.....	13
1.5.1. La documentation écrite.....	13
1.5.2. L'enquête.....	13
1.5.2.1. L'échantillonnage.....	13
1.5.2.2. Le questionnaire.....	16
1.6. DIFFICULTES.....	16
DEUXIEME PARTIE : <u>LE SYNDICALISME BURKINABE</u>	
2.1. LE SYNDICALISME EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA.....	17
2.1.1. Le syndicalisme en Afrique coloniale.....	17
2.1.2. L'évolution du syndicalisme africain au début des indépendances.....	21
2.2. NAISSANCE DES SYNDICATS AU BURKINA FASO.....	23
2.2.1. L'apparition des premiers syndicats.....	23
2.2.2. La prolifération des syndicats.....	27

2.3. TYPOLOGIE DU SYNDICALISME BURKINABE.....	30
2.3.1. Typologie classique du syndicalisme.....	30
2.3.2. Nature du syndicalisme burkinabé.....	32

TROISIEME PARTIE : SYNDICATS ET DEVELOPPEMENT
SOCIO-ECONOMIQUE

3.1. DE L'EXISTENCE A LA SUPPRESSION DES PARTIS POLITIQUES.....	35
3.1.1. Les partis politiques au Burkina Faso.....	35
3.1.2. La suppression des partis politiques.....	42
3.1.3. Relation syndicats-partis politiques.....	43
3.2. ROLE DES SYNDICATS DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	45
3.2.1. Problème du syndicalisme burkinabé.....	45
3.2.2. Rôle des syndicats dans l'économie burkinabé.....	50
3.2.3. Syndicats et promotion des travailleurs.....	53

QUATRIEME PARTIE : PLAN ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA
THESE

4.1. PROJET DE PLAN DE THESE.....	55
4.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA THESE.....	58
4.3. CALENDRIER DES TRAVAUX.....	59
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	60
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	62

A toi mon père,

qui me quitta sans avoir goûté aux fruits de mes efforts,
je te dédie ce mémoire.

Qu'il soit pour moi une récompense.

Merci

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

AVANT-PROPOS

Ce mémoire de DEA, dont le thème est : "Le Syndicalisme au Burkina Faso : Approche sociologique", comporte certainement des faiblesses. Preuve peut être que toute étude scientifique qui se voudrait exhaustive, ne pourrait ni exclure toute possibilité d'omission, ni avoir la prétention de satisfaire à tous les critères de la rigueur scientifique, bien que ce soit le seul esprit qui guide l'action du chercheur.

Pour sa réalisation, nous avons bénéficié du soutien d'un certain nombre de personnes.

Ainsi, nous tenons à remercier ici toutes ces personnes physiques ou morale qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Tout particulièrement, nous adressons nos sincères remerciements au CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique), pour nous avoir accordé une subvention. En effet, elle a été pour nous, un soutien très appréciable, sur les plans financier et matériel pour la réalisation de ce mémoire de DEA.

Aussi espérons-nous que le CODESRIA nous viendra toujours en aide pour la rédaction de notre thèse de Doctorat troisième cycle.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du Professeur SYLLA Lanciné qui a accepté de diriger nos travaux durant tout notre troisième cycle, ainsi qu'au Professeur KOUAKOU N'GUESSAN François, notre second directeur de thèse.

Nous remercions de même, Monsieur TOURE Ismaïla, chargé de recherche à l'IES (Institut d'Ethno-Sociologie), qui, depuis notre année de maîtrise, n'a cessé de nous prodiguer des conseils utiles et salutaires.

Nous n'oublierons pas tous nos parents et amis qui nous ont aidé matériellement et moralement durant cette année universitaire.

Nous pensons particulièrement à l'Abbé Lucien KIMA, Mme YOUGBARE née KIMA Christine, Mr N'DA KONAN Célestin Mlle ZOUNGRANA Lucie et Mlle TIETIE Antoinette.

A tous ceux dont nous n'avons pas citer les noms, nous leur disons notre profonde gratitude.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

A travers les organisations professionnelles et syndicales, le monde du travail a joué un rôle important dans la conquête de la souveraineté nationale et internationale des pays d'Afrique Noire. La lutte pour l'indépendance politique et la libération économique était étroitement liée et c'est pourquoi les africains ont dit qu'il ne pouvait pas y avoir de liberté économique sous domination politique.

Les travailleurs africains ont donc joué un rôle dans la libération politique de leur pays. Cette lutte s'est poursuivie après l'indépendance jusqu'à nos jours. Et dans certains pays comme le Burkina Faso, les liens qui existaient entre syndicats et partis politiques pendant la colonisation ne se sont pas estompés. Aussi, constatons-nous que certains syndicats semblent être inféodés à des partis politiques, ce qui leur ferait certainement oublier leur rôle véritable qui est la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Ainsi, dans cette étude, nous essayerons de saisir le rôle véritable du syndicalisme burkinabè à travers l'histoire.

Pour atteindre notre objectif, nous avons scindé notre plan en quatre grandes parties.

- la première partie est purement méthodologique
- la deuxième et la troisième parties sont les premiers résultats de notre enquête préliminaire.

Ainsi la deuxième partie traite du syndicalisme burkinabè. Nous avons parlé en général du syndicalisme en Afrique au Sud du Sahara, de sa naissance au Burkina Faso et de sa typologie.

Dans la troisième partie, il est question de voir les syndicats et leur rôle dans le développement socio-économique du pays. Autrement dit cette partie traite d'abord de l'existence et de la suppression des partis politiques, car cela a eu un effet dans le comportement des syndicats, et enfin nous avons analysé sommairement le rôle des syndicats dans le développement socio-économique du pays.

Dans la quatrième partie, nous exposons notre projet du plan de la thèse, ses grandes orientations et le calendrier indicatif des travaux à poursuivre après quoi nous avons tiré les premières conclusions.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

M E T H O D O L O G I E

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

METHODOLOGIE

I.I. - OBJECTIF ET INTERET DE L'ETUDE

Bon nombre d'études ont été faites sur le syndicalisme au Burkina Faso. Elles étaient tantôt juridiques, tantôt historiques.

Sur le plan juridique, ces études ont montré les liens légaux qu'il y avait entre syndicats et Etat. Elles ont critiqué surtout le non respect des règles qui régissaient les rapports entre syndicats et pouvoir public.

Sur le plan historique, ces études ont montré l'évolution historique du syndicalisme burkinabè.

D'une manière générale, on peut dire que les études faites sur le syndicalisme au Burkina Faso ne comportaient pas les aspects socio-économiques. Autrement dit, ces études n'ont pas traité véritablement du rôle que jouent les syndicats, dans le développement socio-économique du pays.

Nous voulons savoir si ces syndicats représentent une force stratégique et solide ; c'est-à-dire des organisations sur lesquelles il faut absolument compter, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif pour susciter le développement économique et social du pays.

Par cette étude, nous voulons savoir quel est leur véritable statut à l'égard des instances politiques, des partis politiques, et en fonction de cela, quel rôle ils peuvent jouer dans le système économique du pays et comment ils peuvent promouvoir son développement économique et social.

Ainsi pour atteindre notre objectif, nous allons délimiter notre champ d'étude afin de mieux cerner le sujet.

I.2. - DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

Aucun travail de recherche en sociologie sur une population très importante ne peut couvrir totalement cette population. C'est pourquoi, il semble nécessaire de préciser l'étendue géographique et sociologique du sujet.

1.2.1. Champ géographique

Cette étude sera axée surtout sur Ouagadougou et sur Bobo-Dioulasso parce qu'elles sont les plus peuplées et les plus développées où il y a plus de travailleurs syndiqués et où l'administration est la plus présente. Dans ces deux localités, nous aurons des entretiens avec les syndicalistes et les politiciens si possible. De même, nous interrogerons des travailleurs non syndicalistes et non politiciens.

1.2.2. Champ sociologique

Cette étude s'étendra sur une période bien précise. Pour saisir le rôle actuel du syndicalisme au Burkina Faso, il faudra remonter assez loin dans l'histoire. Ce recours à l'histoire nous amènera à voir son évolution dans le temps et dans l'espace. Pour ce faire, on considèrera la période coloniale et post-coloniale jusqu'à nos jours.

Nous nous intéresserons aux travailleurs, syndicalistes ou non, aux responsables de syndicat, aux responsables de partis politiques si possible et nous interrogerons certains chefs de village, certains paysans, et des personnes qui ne travaillent pas.

Après avoir indiqué notre champ d'investigation il convient de poser notre problématique, afin de voir clairement si nous pourrions atteindre notre objectif, à savoir, saisir le rôle que jouent les syndicats dans le développement socio-économique du pays.

1.3. - PROBLEMATIQUE

L'histoire du syndicalisme en Afrique au dessous du Sahara dans le cadre de l'AOF, remonte aux années 1919, où conformément aux articles 219 et 244 du code pénal français, des associations d'entraide dont le but officieux était la défense des intérêts professionnels, étaient autorisés à se constituer.

Après la deuxième guerre mondiale, l'influence des idées de liberté et l'acte héroïque des africains qui ont aidé les européens à battre le nazisme et le fascisme, ont eu des effets positifs en poussant les africains à revendiquer leur indépendance politique. Elle fut obtenue mais il reste l'indépendance économique à conquérir.

Dans la lutte pour l'indépendance politique et économique, les hommes politiques seront aidés par les syndicalistes. Car les africains avaient lié la domination politique et la situation économique.

D'ailleurs, pour la plupart des confédérations syndicales de l'époque coloniale telles l'UGTAN (Union Général des Travailleurs d'Afrique Noire), le but des syndicats était d'unir et d'organiser tous les travailleurs, de coordonner leurs activités dans la lutte contre le régime colonial et toutes les autres formes d'exploitation, afin d'affirmer la personnalité du syndicalisme.

Ainsi, ils se sont demandé ce que valait une liberté syndicale dans un contexte de domination politique. Pour ce faire "leaders syndicaux et hommes politiques issus de la même élite secrétée par l'Administration coloniale et dont le rapprochement avait été involontairement favorisé par les décrets du 11 mars 1937 et du 7 août 1944, vont se rapprocher au point de faire du syndicalisme des années 40 aux années 60, un instru-

ment de revendication à la fois économique, sociale, culturelle et politique". (1)

Ainsi les syndicalistes et les hommes politiques ont entrepris ensemble, la lutte pour la libération politique et économique du pays. Cette lutte se poursuit de nos jours et on constate aussi que la liaison qui existait entre syndicats et partis politiques est toujours de mise dans certains pays telle le Burkina Faso. Aussi nous demandons-nous si dans ces conditions, les syndicats peuvent remplir leur rôle qui est de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs.

D'une manière générale, les syndicats au Burkina Faso dans leurs statuts déclarent n'être affiliés à aucun parti politique qui n'aurait pour seul but que d'évincer le pouvoir en place. Cependant la réalité semble tout autre et cela se constate dans un certain nombre de faits que nous allons citer.

Malgré leur faible représentativité par rapport à l'ensemble de la population, les salariés et les employés temporaires, c'est-à-dire la population syndicalisable, représentent avec la jeunesse scolarisée, les couches les plus actives de la vie politique, en dehors de la chefferie et des politiciens.

Les faits suffisent à prouver l'importance des syndicats dans la vie politique du Burkina Faso. Chaque changement important jusqu'en 1982, mise à part la dissolution du parlement en 1974 à la suite de querelles parlementaires, est précédé d'une mobilisation populaire dirigée par des syndicats. Ces grèves visaient surtout à influencer sur des décisions politiques du pouvoir en place. Elles ont toujours eu lieu à la suite de frictions politiques, soit parce que les partis politiques sont dissouts et on utilise les syndicats, pour lutter contre le

(1) I. TOURE : Le monde du travail en Côte d'Ivoire : Statut, Etat et rôle dans l'économie post-coloniale. In Kasa Bya Kasa n° 3 Institut d'Ethno-Sociologie, Abidjan, 1985.

pouvoir en place, soit que, malgré leur existence, les partis politiques voyant leur impuissance devant le pouvoir, les utilisent pour agir contre ce pouvoir. Ainsi lorsque le RDA accède au pouvoir dès l'indépendance, les syndicats se font remarquer déjà.

En effet, l'instauration du système à parti unique après 1960, ne s'accompagne pas d'un regroupement syndical malgré la tentative du RDA de créer une centrale unique pour mieux les contrôler. Cette instauration du système à parti unique, au mépris des textes de la constitution qui prévoyaient le multipartisme, oblige les autres partis politiques devenus opposants à agir dans la clandestinité.

Ainsi lorsqu'en décembre 1965, il se rend à Abidjan pour concrétiser le projet de "double nationalité", ivoirienne et voltaïque, voté par l'Assemblée Nationale, le front syndical dénonce et rejette le projet qu'il qualifie d'absurde en ce sens que cette "double nationalité" ne profiterait qu'aux seuls hommes politiques et permettrait de mieux exploiter les travailleurs.

Elu président du comité inter-syndical, Joseph Ouédraogo, membre du RDA, lance un mot d'ordre de grève pour le 3 janvier 1966. Cette grève sera largement suivie par les syndicalistes et aboutira à la chute du Président de la République. Ce front syndical avait pour principaux dirigeants Joseph Ouédraogo et Joseph Ki-Zerbo dont le parti, le MLN (Mouvement de Libération Nationale) était contraint à la clandestinité.

De même, découragé en 1975 par les rivalités personnelles entre les politiciens civils de la deuxième République, le Général Lamizana, alors Président de la République, ne cache pas sa volonté de mettre en place un parti unique. Ainsi il annonce le 29 novembre 1975, la création d'un "Mouvement National pour le Renouveau" (MNR) dont l'ambition déclarée est

d'unir les fils du pays. Mais le lendemain, 30 novembre, les syndicats réunis à la Bourse du travail, dénoncent la création du parti unique et menacent de réagir violemment si le Président Lamizana ne renonçait pas à ce projet.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la grève générale des 17 et 18 décembre 1975 qui paralysa tout le pays pendant 48 heures. Ainsi, le 26 décembre 1975 les syndicats réclament le départ du gouvernement de certains ministres impopulaires et ~~présentent~~ même une plate-forme politique exigeant le retour à une vie "constitutionnelle normale". Le Général Lamizana finit par accepter toutes ces conditions. Pour les syndicalistes le parti unique permettrait de "canaliser" les masses populaires afin de mieux les endormir et les exploiter.

Cinq ans après, les syndicats déclenchent une grève qui sera la plus longue et la plus importante. Elle durera du 1er octobre au 22 novembre 1980. Elle est organisée par les enseignants du SNEAHV (Syndicat National des Enseignants Africains et Haute Volta) et entraînera la chute du régime de la troisième République dirigée par le Général Lamizana et qualifié d'antisocial et anti-syndical.

Le CMRPN (Comité Militaire pour le Redressement et le Progrès National) qui prendra sa place aura la caution du SUVESS (Syndicat Unique Voltaïque des Enseignants du Secondaire et du Supérieur). Ainsi lorsque le CMRPN prendra des mesures réglementant le droit de grève, et même jusqu'à la supprimer, ces deux syndicats (SUVESS et SNEAHV) ne s'émouvront pas, démontrant leur soutien au régime. Quoi de plus anti-syndical qu'un tel pouvoir ? Nous pouvons constater la complicité de ces deux syndicats dans ce cas bien précis.

D'une manière générale, les syndicats ont montré qu'une lutte syndicale pouvait déboucher directement sur la lutte politique.

De tous ces faits, il apparaît nettement que le système de parti unique étant en vigueur, l'opposition ne pouvait s'exprimer qu'à travers les syndicats. Le 3 janvier 1986, le comité inter-syndical qui avait organisé et dirigé le soulèvement populaire annonçait qu'il "n'entendait jouer aucun rôle politique pouvant engager les syndicats membres". Joseph Ouédraogo et Joseph Ki-Zerbo espéraient ainsi permettre à leur parti respectif (RDA et MLN) de négocier directement leur "part de gâteau" avec les militaires nouvellement venus sur la scène politique.

De même le coup d'Etat militaire du 25 novembre 1980 reçoit rapidement le soutien du SNEAHV, à l'origine de la longue grève des instituteurs qui a duré du 1er Octobre au 22 novembre 1980, et du SUVESS, deux syndicats dirigés par des membre du FPV (Front Progressiste Voltaïque) qui vont collaborer avec le nouveau pouvoir.

C'est surtout en 1975 que les grèves paraissent les plus politiques. En effet, après avoir obtenu satisfaction sur des revendications salariales, les syndicats demandent alors le retour à une vie constitutionnelle normale.

Au vu de tout ce que nous venons d'énumérer, faut-il ne voir dans l'action syndicale que manipulation de la part des organisations politiques ?

En 1975, les syndicats avaient certes défendu les libertés démocratiques, les partis politiques étant dissouts. Mais n'est-ce pas là aussi le rôle des organisations syndicales ? Toute revendication syndicale ne pose-t-elle pas en elle-même, des questions politiques par le seul fait qu'elle remet en cause des injustices inhérentes à un système politique ?

On peut alors se demander si ce n'est pas avec complaisance que de nos jours on maintienne l'idée selon laquelle, les syndicats sont manipulés par les partis politiques. Si oui,

les travailleurs qui ont contribué à libérer le pays politiquement, le peuvent-ils économiquement ? Peuvent-ils être la figure centrale du processus de développement ? Représentent-ils toujours une force économique stratégique, sur laquelle il faudra compter pour bâtir un pays libre et prospère ?

Effectivement, toutes les activités des syndicats sont à la fois de nature politique, économique et sociale. En d'autres termes, les syndicats défendent à la fois des intérêts syndicaux et démocratiques. Pour expliquer cet état de fait, ces attitudes des syndicats vis-à-vis de la vie de la société globale, nous proposons cette thèse :

<<Les syndicats jouent le rôle des partis politiques non seulement parce que ceux-ci sont contraints à exister dans la clandestinité, mais aussi parce que les syndicats peuvent avoir le même projet de société qu'un parti politique. Cela peut expliquer la relation étroite qu'il y a entre ces deux organisations.

Aussi, même si l'armée reste encore aujourd'hui la principale force de pression qui influe le plus sur les événements politiques et qui en dernier recours emporte la décision, les syndicats restent les seuls à défendre ouvertement à la fois les intérêts des travailleurs et ceux de la société globale. Cela est possible parce que les partis politiques étant dissouts, c'est seulement à travers leur organisation que s'expriment les exigences démocratiques et ce sont elles qui prennent l'initiative des luttes pendant lesquelles se forgera une conscience politique toujours plus radicale.>>

Cette thèse se trouve corroborée par deux hypothèses qui traduisent la réalité telle qu'elle est perceptible au Burkina Faso.

D'abord, le syndicalisme n'a été possible au Burkina Faso que par l'intermédiaire des hommes politiques, les partis politiques ayant été les premiers à exister à cause de la suppression de la Haute Volta entre 1932 et 1947. Leur existence avait été amené par le fait qu'ils voulaient lutter pour la reconstitution du pays et pour la défense des intérêts des travailleurs.

Les syndicats ont donc été créés par les hommes politiques et avaient les mêmes objectifs que les partis politiques d'alors : libérer politiquement et économiquement le pays. Cette union est toujours de mise de nos jours et c'est pour cela que malgré l'absence des partis politiques, les syndicats continuent de lutter pour défendre des intérêts politiques qui impliquent parfois ceux économiques et sociaux.

D'ailleurs cela est surtout favorisé par le fait de la suppression des partis politiques, suppression qui obligera certains partis à vouloir diriger certains syndicats, en y plaçant des hommes de leur parti.

Ensuite, la tâche centrale des syndicats est la mobilisation des masses pour faire avancer rapidement toutes les branches de l'économie nationale, accomplir et dépasser les plans économiques nationaux, promouvoir le progrès technique, assurer un progrès ininterrompu de la productivité, pour réaliser une croissance rapide de la production industrielle et agricole et une élévation du niveau de vie matériel et culturel du peuple.

Telles sont les tâches essentielles des syndicats car ils sont les seuls alphabétisés, en plus des élèves et des officiers militaires. La majorité de la population, c'est-à-dire les paysans qui sont plus de 90 %, ne sont pas informés du jeu politique. C'est donc du devoir des syndicats de défendre les intérêts de la société globale. Ils forment des groupes de pressions très puissants, qui sont à l'origine de plusieurs coups d'Etat, même si en dernière instance ce sont les militaires qui prennent le pouvoir.



1.4. - METHODE D'APPROCHE

Pour saisir le statut et le rôle actuel du syndicalisme au Burkina Faso, nous choisissons la méthode dialectique, car "elle nous montre combien la vérité et la réalité sociale sont complexes, sinueuses, flexibles et que d'efforts renouvelés sont nécessaires pour mieux les appréhender".(1) Sur le plan de la recherche, elle commande d'abord au chercheur une façon de recueillir les données concrètes, ensuite elle représente une tentative d'explication des faits sociaux.

Le sociologue ne peut donc pas étudier l'action du syndicalisme sur la société sans avoir analysé les rapports entre dirigeants et adhérents, entre adhérents et non-adhérents, entre l'organisation toute entière et les employeurs ou le monde politique.

Les différents aspects des mouvements syndicaux et politiques, de la colonisation à nos jours, doivent être observés et analysés dans leur spécificité avant d'être intégrés dans une tentative commune d'explication où ne seront retenus que les régularités et les constantes. Dans cette optique, elle est liée à la notion de totalité. Elle est à la fois analyse et synthèse. En répondant aux exigences de la définition de méthode, la méthode dialectique intègre donc à la fois la genèse du fait et son évolution dans le temps, ainsi que sa comparaison éventuelle avec d'autres faits. Par elle, nous pourrions donc saisir tous les aspects du mouvement syndical au Burkina Faso.

Ainsi dans le but de mieux saisir tous ces aspects, nous utiliserons des techniques d'enquête .

(1) G. Gurvitch : Dialectique et sociologie. Flammarion, Paris, 1977.

1.5. - TECHNIQUES D'ENQUETE

Une combinaison nécessaire sur le terrain, de quatre techniques nous permettra d'obtenir des résultats fiables. Il s'agit des techniques documentaires, de choix de l'échantillon, d'observation et de l'enquête de terrain.

1.5.1. La documentation écrite

Elle a constitué la première étape indispensable de notre travail et nous a permis de poser clairement le problème, de préciser les données de l'étude et de bien agencer les hypothèses de recherches.

1.5.2. L'enquête

Elle est faite dans le but de compléter notre documentation écrite afin de pouvoir vérifier nos hypothèses.

1.5.2.1. L'échantillonnage

1.5.2.1.1. Mode d'échantillonnage

Dans le cadre de notre étude, la population est l'ensemble des travailleurs syndiqués ou non, des hommes politiques ou non, des travailleurs des campagnes et de ceux qui ne travaillent pas.

L'échantillon sera reparti selon les variables âge, sexe, statut matrimonial, professionnel, appartenance ethnique, régionale, syndicale, politique, secteur d'activité.

Nous avons choisi d'axer notre étude sur les cinq centrales syndicales et sur les trois syndicats autonomes. Ainsi dans chaque centrale syndicale et syndicat autonome, notre choix se porte d'abord sur les responsables et ensuite

les membres. Nous nous sommes intéressé aux centrales syndicales et aux syndicats autonomes parcequ'ils sont les porte-paroles des syndicats de base. Nous pourrons étendre l'échantillon dans notre thèse de doctorat.

Aussi, nous interrogerons des hommes politiques des paysans et des sans-travail. Pour les hommes politiques, la tâche ne sera pas faite puisque les partis politiques sont dissouts, ceux qui existent doivent se réclamer du pouvoir en place et ne peuvent agir en dehors de la ligne tracée par le pouvoir. Que ce fut le C N R (Conseil National de Révolution) défunt, ou que ce soit le Front Populaire, cette pratique est toujours de mise.

Toutefois, pour les partis politiques qui existent dans la clandestinité, nous essayerons d'interroger certains responsables et membres, pour avoir leur opinion sur les rapports entre syndicats et partis politiques, partis politiques et pouvoir en place.

Nous interrogerons aussi des personnes qui n'appartiennent à aucun parti politique et à aucun syndicat.

Les cinq centrales syndicales sont : la Confédération Nationale des Travailleurs Burkinabé : CNTB ; la Confédération Syndicale Burkinabé : C S B, l'Organisation Nationale des Syndicats Libres : ONSL, l'Union Syndicale des Travailleurs Burkinabé : USTB, et la Confédération Générale des Travailleurs Burkinabé : CGTB.

Les trois syndicats autonomes sont : le Syndicat des Travailleurs et la Santé Humaine et Animale : SYNTSHA ; le Syndicat National des Enseignants du Burkina : SNEB et le Syndicat Autonome des Magistrats du Burkina : SAMAB.

Après avoir déterminé notre population d'enquête, il convient maintenant de préciser et de donner la composition de notre échantillon.

1.5.2.1.2. L'échantillon théorique

Dans le but de rendre notre échantillon plus représentatif et moins biaisé, et puisqu'il s'agit d'une étude préliminaire qui sera complétée par la suite dans notre thèse de doctorat, nous avons choisi d'interroger le minimum de personnes qui représenteront la majorité. Cependant nous tiendrons compte de la diversité des personnes à interroger.

Ainsi nous interrogerons au total 140 personnes. Nous interrogerons 8 responsables syndicaux, tous des hommes (les femmes n'accédant pas à ce poste) ; 5 responsables de partis politiques reconnus et 5 responsables de partis politiques non reconnus ; 10 syndicalistes politiques et 20 syndicalistes non politiques ; 20 travailleurs non syndicalistes et non politiques ; 12 chefs traditionnels car eux aussi jouent un rôle politique ; 12 paysans et enfin 30 sans-emploi et 10 membres des comités révolutionnaires.

Comme nous le disons, ces chiffres sont restreints parce que nous comptons améliorer cette étude ultérieurement. Il faut dire que la manière dont nous avons opéré ces choix paraît subjective, mais cette apparence n'est que fausse, puisque ces choix ne répondent qu'au seul souci de pouvoir représenter la totalité ; ce qui est le principe même de l'échantillonnage.

Au Burkina Faso, le nombre de travailleurs salariés n'excède pas 8 % de la population totale. C'est pourquoi, notre étude étant préliminaire, nous avons choisi aussi des nombres restreints de personnes en jugeant qu'ils pourront représenter de façon significative, la majorité que nous voulons atteindre.

Les critères de choix étant donné, nous avons le tableau suivant :

Tableau 1 : Présentation synthétique de l'échantillon selon
l'appartenance syndicale,
politique ou non, et selon le statut professionnel

	Responsables syndicaux		Responsables de partis politiques reconnus		Responsables de partis politiques non reconnus		Syndicalistes politiques		Syndicalistes non politiques		Travailleurs non syndicalistes, non politiques		Membre des comités révolutionnaires de services		Chefs traditionnels		Paysans		Sans emploi		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	8	0	5	0	5	0	8	2	12	8	10	10	6	4	12	0	15	5	20	10	101	39
Total	8		5		5		10		20		20		10		12		20		30		140	

M = Masculin

F = Féminin



1.5.2.2. Le questionnaire

Avant de nous rendre sur le terrain pour l'enquête proprement dite, nous avons élaboré un questionnaire sous forme de guide d'entretien, après notre enquête préliminaire. Pour le travail de terrain, nous aurons recours à une méthode mixte qui consiste à procéder par entretien semi-directif, libre et directif.

1.6. - DIFFICULTES

Il existe au niveau le plus profond, un conflit de valeur qui a rendu jusqu'à présent extrêmement difficile, sinon impossible, toute analyse positive du syndicalisme. Ce conflit de valeur porte sur les buts, sur l'utilité, sur le sens même de l'action syndicale.

En ce qui concerne notre étude, nous avons eu deux grandes difficultés.

D'abord au niveau des partis politiques dissouts. Il nous a été difficile d'entrer en contact avec les responsables de ces partis. Cela est dû au fait qu'ils ont refusé de collaborer avec le pouvoir en place. Ceux-là qu'on a pu rencontrer ont quelques fois refusé de répondre à nos questions. Il a fallu de longs entretiens avec eux pour pouvoir obtenir quelques informations.

Ensuite les syndicalistes ne nous ont pas facilité la tâche. Certains refusaient de répondre à nos questions. Ce fait provenait de leur crainte du pouvoir. Mais toutes ces difficultés ont été surmontées grâce à leur compréhension. Et nous tenons à leur dire un grand merci.

DEUXIEME PARTIE :
LE SYNDICALISME BURKINABE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE :

LE SYNDICALISME BURKINABE

2.1. LE SYNDICALISME EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

2.1.1. Le syndicalisme en Afrique coloniale

L'histoire des associations syndicales en Afrique Occidentale Française remonte après la première guerre mondiale, où la pratique syndicale était accompagnée de contrainte qui en excluait une très large proportion de la population appelée les "indigènes".

En effet, "dès 1919, conformément aux articles 219 et 244 du code pénal français, des associations d'entraide dont le but officieux était la défense des intérêts professionnels, sont autorisées à se constituer. En 1920, la loi métropolitaine de 1884 sur la liberté syndicale fut promulguée outre-mer et ne concernait que les travailleurs de statut civil français, c'est-à-dire, les colons français. C'est à l'arrivée du Front Populaire en France en 1937 qu'un décret du 11 mars donnera la liberté syndicale aux indigènes ayant le certificat d'étude primaire. Cette loi sera modifiée par le décret du 7 août 1944 du gouvernement provisoire d'Alger qui autorise la création de syndicats dans toute l'Afrique Française.

Toutefois, les leaders syndicaux devaient être titulaires du Certificat d'Etude Primaire" (1).

(1) TOURE (I.) : Le syndicalisme de participation à l'épreuve.
op. cit.

Désormais, tous les Africains quelque soit leur niveau d'instruction, pouvait se syndiquer. L'administration coloniale par ces décrets a créé une élite d'où émergeront les syndicalistes et les hommes politiques dont l'appartenance au même groupe ne pouvait qu'établir des liens inéluctables entre leurs intérêts respectifs.

Cependant, il faut attendre 1952, pour que naisse un droit syndical intégral dû aux bouleversements consécutifs à la deuxième guerre mondiale. Car pour les colonisateurs, la formation de syndicats ouvriers indigènes totalement libres, était un danger pour le système de production capitaliste colonial dont notamment, "le risque que le syndicalisme, poussant les travailleurs à confondre l'exploitation économique et la domination politique, suscite la revendication nationale" (1).

La métropole avait dès lors des difficultés pour justifier la domination, car elle-même avait lutté contre le nazisme et le fascisme. "C'est à partir de ce moment qu'elle fit des concessions aux africains, parmi lesquelles, il faut retenir la loi du 15 décembre 1952 dite code du travail d'Outre-Mer, qui levait toutes les restrictions du décret du 7 août 1944" (2). Cette loi fut promulguée parce qu'il fallait reconstruire la métropole dévastée par la guerre, et pour la reconstruire, il était nécessaire de réorganiser les travailleurs. Il fallait donc qu'il y ait un rapport entre les deux pôles : métropole-colonie.

(1) Meynaud (J.) : Le syndicalisme africain. Payot, Paris 1962.

(2) TOURE (I.) : Op. cit.

Très vite, les travailleurs salariés qui étaient une minorité se sont organisés en syndicats rattachés aux syndicats de la métropole :

- La Confédération Générale des Travailleurs (C.G.T.)
- et la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.).

Pendant un certain temps, ces travailleurs n'avaient d'autres préoccupations que de relancer l'égalité de traitement avec les travailleurs expatriés. Même lorsque les libertés syndicales étaient reconnues, le syndicalisme était d'abord réformiste. Il devient révolutionnaire à partir du moment où les travailleurs se rendirent compte que seule la liquidation du système colonial était susceptible de modifier leur sort.

Le nationalisme étant la volonté des pays colonisés en lutte contre l'Etat colonial, en vue d'obtenir la restauration ou la reconnaissance de sa qualité d'Etat souverain, il impliquait à la fois un refus et une revendication.

Ainsi à travers les organisations professionnelles et syndicales, le monde du travail a joué un rôle de premier plan dans la conquête de la souveraineté nationale et internationale des pays d'Afrique Noire.

En 1956, les centrales syndicales qui existaient en Afrique, reflétaient les divisions du mouvement syndical français au sein duquel s'opposaient la C.G.T. (Communiste), la Force Ouvrière (Socialiste) et la C.F.T.C. (Catholique). La plus forte était la C.G.T. affiliée à la W.F.T.U. (Fédération Syndicale Mondiale).

Lorsqu'en 1956, l'U.G.T.A.N. (Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire) naissait sous la houlette de SEKOU TOURE, elle avait pour but, d'unir et d'organiser tous les travailleurs d'Afrique noire, de coordonner leurs activités syndicales dans la lutte contre le régime colonial et toutes autres formes d'exploitation, afin d'affirmer la personnalité du syndicalisme africain.

Pendant cette période, il était rare que les syndicats fussent placés sous la subordination des partis politiques. Syndicats et partis politiques se développaient parallèlement mais de façon indépendante.

Aussi, jusqu'en 1958-1959, l'U.G.T.A.N. affirmait son indépendance à l'égard des partis et des gouvernements. Toutefois, les syndicats pouvaient alimenter la classe politique. D'ailleurs un certain nombre d'hommes politiques furent des syndicalistes. Parfois même le parti tout entier sortait du syndicat.

Les syndicats pouvaient ainsi servir les buts des partis politiques grâce à leur action directe (grève-politique) soit en apportant aux partis, leur appui en faveur de telle ou telle politique (par exemple le mot d'ordre d'indépendance lancé par l'U.G.T.A.N.).

A côté des syndicats de travailleurs, les organisations de travailleurs d'étudiants comme l'U.G.E.M.A. (Union Générale des Etudiants Francophones), ont constitué d'importants groupes de pression grâce auxquels les jeunes ont apporté leur appui (ou critique) aux partis africains. Généralement elles ont constitué des avant-gardes et précédé ces derniers sur la voie de l'indépendance.

Comment ont-ils évolué après cette époque ?

2.1.2. L'évolution du syndicalisme africain au début des indépendances

Les Africains avaient et étaient convaincus que la liberté économique ne pouvait s'obtenir sous domination politique et c'est pourquoi les travailleurs mobilisés au sein de leurs organisations professionnelles, luttèrent contre le sous-développement généré par les structures d'exploitation de l'économie coloniale.

"L'Afrique devait renaître et reapprendre à se bâtir par ses propres moyens et l'on voyait dans les travailleurs africains qui ont largement contribué à le défaire du joug colonial, le maillon essentiel de ce processus de quête et de reconquête de soi" (1).

L'indépendance acquise, il fallait redéfinir les liens entre les syndicats et l'Etat.

Ainsi, l'Union Syndicale Africaine a adopté une charte en 1961 à Casablanca, qui stipule que : "les syndicats n'ont à subir la dictature ni la tutelle politique d'aucun parti : ils occupent au contraire une place de choix qui leur confère des droits et leur assigne des devoirs. Le syndicalisme africain se présente comme un facteur de mobilisation des énergies. C'est lui qui doit inspirer, animer et contrôler les politiques des organisations populaires. Il a ensuite un rôle économique qui est d'analyser, d'exprimer et de mettre en pratique toutes

(1) PATRICK DE LAUBLIER : Esquisse d'une théorie du syndicalisme.
op. cit.

les actions à mener sur le plan économique pour libérer l'Afrique des structures d'exploitations qui s'y sont installées et en particulier les réformes agraires et l'industrialisation"(1).

En 1965, la confédération syndicale africaine, réunie à Lagos prenait la résolution suivante, sur le rôle des syndicats africains dans le développement économique et social :

"Les travailleurs africains doivent participer effectivement à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle de la planification économique. La C.S.A. réaffirme la ferme volonté des organisations syndicales membres qui lui sont affiliées, de soutenir tous les efforts des gouvernements africains, ayant pour objectif, l'amélioration du niveau de vie des masses laborieuses" (2).

Les deux conceptions du syndicalisme s'opposent : l'U.S.P.A. prône la contestation et la C.S.A., la participation au côté du gouvernement, à l'élaboration d'une politique économique.

Ainsi les travailleurs africains ont un rôle à jouer dans l'effort d'édification de leur nation. "Le manque d'équipement, la nécessité de prendre en charge la vie nationale et ses obligations multiples et onéreuses, toutes les tâches ardues ont montré aux travailleurs que leur rôle ne pouvait être celui de revendicateurs d'augmentation de salaire, mais de participants efficaces et fermes aux oeuvres d'épanouissement national et cela n'exclut pas le souci du respect de leur

(1) M.A. N'DIAYE : Le mouvement syndical africain devant ses responsabilités - collection "continent africain". Imprimerie Nationale, "Patrice Lumumba" Conakry 1961.

(2) PATRICK DE LAUBIER : Esquisse d'une théorie du syndicalisme. op. cit.

droit et la volonté de lutter contre toute injustice, toute initiative attentatoire à leur dignité " " (1).

Cela montre bien quelle est la nature du syndicalisme en Afrique Noire après l'indépendance.

2.2. NAISSANCE DES SYNDICATS AU BURKINA FASO

2.2.1. L'apparition des premiers syndicats

Les pays colonisés devaient se consacrer essentiellement à la production de matières premières exportables vers la métropole dont l'industrie dépendait très largement.

Cependant, il apparaît très tôt aux yeux des observateurs que la colonie du Burkina-Faso (ex Haute-Volta) semble avoir été créée pour servir d'instrument de développement économique aux autres colonies car les entreprises publiques de l'A.O.F. étaient libres à cette époque, d'y prélever autant d'hommes qu'elles voulaient. C'est pourquoi un décret signé le 5 septembre 1932, supprimait purement et simplement la Haute-Volta, le Soudan (Mali), et le Niger. Cette suppression signifiait l'arrêt de toute politique de développement autonome. De 1898 à 1932, la Haute-Volta était donc un réservoir de main d'oeuvre. Ainsi plusieurs chantiers de l'A.O.F. bénéficièrent de cette main-d'oeuvre voltaïque :

- construction de la voie ferrée Abidjan-Niger où on utilisait 2 000 travailleurs voltaïques par mois ;

(1). N'DIAYE (M.A.) : Le mouvement syndical africain devant ses responsabilités- Collection "continent africain". Imprimerie Nationale, "Patrice Lumumba" Conakry, 1961.

- construction de la voie ferrée Thies-Kayes, où 600 travailleurs voltaïques étaient relayés tous les six mois ;

- mise en valeur du fleuve Niger dans le cadre de l'Office du Niger, au Mali.

Elle a occasionné le déplacement de près de deux millions de voltaïques. Pendant exactement 15 ans, du 5 septembre 1932 date de sa suppression, au 4 septembre 1947 date de son rétablissement, la colonie de la Haute-Volta est absente et de la carte du monde. Mais la vie politique n'y est pas absente et la bataille pour un futur rétablissement se mène de façon très rude.

Cette suppression de la Haute-Volta et l'exploitation des travailleurs ont fait que les premiers regroupements de travailleurs seront très tardifs. Les travailleurs dispersés dans les pays limitrophes, ne pouvaient se constituer en syndicat. Le trop peu de temps passé ensemble ne permettait pas l'établissement de relation de travail assez solides pour déboucher sur des regroupements à base de solidarité collective. Il y avait d'abord des associations professionnelles à base de solidarité élective en ce sens que les membres étaient recrutés par affinité villageoise ou tribale. Certaines associations n'avaient pas de but économique et étaient créés pour faire face aux méfaits de la ville en y faisant revivre les valeurs villageoises d'entraide. D'autres dépassaient l'affinité villageoise ou tribale parce qu'elles avaient un but immédiatement économique...

Plus tard, d'autres organisations vont naître et seront plus basées sur une solidarité plus collective que les premières qui étaient sélectives. Ainsi apparaîtra un syndicalisme sociétairé étape supérieure du syndicalisme communautaire basé sur une solidarité élective.

Il faut dire que ce type de syndicalisme n'apparaît que lorsque le champ social est élargi, lorsqu'on dépasse les préoccupations strictement professionnelles pour mettre en rapport les conditions de travail, les intérêts des travailleurs avec les autres problèmes de la société.

"Si les premières associations professionnelles du fait des restrictions et interdits de l'Administration Coloniale, avaient un caractère racial d'une part et un champ social très réduit d'autre part, on peut dire que les premiers syndicats à base de solidarité collective ont commencé à voir le jour après les résolutions de la conférence de Brazzaville en 1944" (1).

La Haute-Volta étant rattachée à la Côte d'Ivoire à cette période, les premiers syndicats ivoiriens comprenaient aussi des travailleurs voltaïques. Ainsi, en 1945, quelques mois après le décret du 7 août 1944, naissaient en Côte d'Ivoire, le syndicat des ouvriers du bâtiment, le syndicat des employés de commerce, le syndicat des cheminots africains, les syndicats des enseignants des écoles publiques" (2).

Bien que regroupant des africains, les nouveaux syndicats sont le fait de centrales métropolitaines. La C.G.T. recrutera sa clientèle parmi les ouvriers des industries et les employés de commerce alors que la C.F.T.C. se tournera vers les chrétiens travaillant dans le commerce.

La C.G.T. s'implantera en Haute-Volta entre 1945 et 1946, dans le syndicat des chemins de fer et des P.T.T.. Le 4 novembre 1948 est créée, l'U.S.C.-H.V. (Union des Syndicats Confédérés de Haute-Volta) qui adhère à la C.G.T.

(1) et (2) : TOURE (I.) : le syndicalisme de participation à l'épreuve, op. cit.

En 1958, elle adhère à l'U.G.T.A.N. et prend le nom de l'Union Territoriale des Travailleurs de Haute-Volta (U.T.T.H.V.) et en 1952 naquit l'U.S.T.V. (Union Syndicale des Travailleurs Voltaïques), actuellement l'U.S.T.B. (Union Syndicale des Travailleurs du Burkina) qui, sur le plan international est affiliée à la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale). Elle est d'obédience communiste.

De 1948 à 1949, la C.F.T.C. à son tour, s'implante en Haute-Volta. En 1950, la section locale est fondée et en 1957, la C.F.T.C. prend le nom de C.A.T.C. (Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens). C'est de cette C.A.T.C. que naîtra en 1972, la C.N.T.B. (Confédération Nationale des Travailleurs Chrétiens).

En 1949, naîtra le S.P.E.A. (Syndicat du Personnel Enseignant Africain). Sur le plan international, il est affilié à la F.I.S.E. (Fédération International des Syndicats d'Enseignants). Par la suite, il changera de nom et sera dénommé S.N.E.A.H.V. Il fut membre de l'U.G.T.A.N..

Au plan national, il était dès le départ autonome. Par la suite, il s'affilia à l'U.S.T.V. ensuite à la C.S.V. et enfin il reprit son autonomie - En juillet 1960 naquit l'U.N.T. H.V. (l'Union Nationale de Travailleurs de Haute-Volta).

Tels furent les principaux syndicats qui virent le jour en Haute Volta avant l'indépendance.

2.2.2. La prolifération des syndicats

Les syndicats vont se multiplier au Burkina-Faso à partir de l'indépendance, à tel point que jusqu'à nos jours on y compte cinq centrales syndicales et trois syndicats autonomes reconnus officiellement.

Nous ne considérons que les syndicats autonomes et les centrales syndicales reconnues ou pas, et quelques syndicats qui se sont illustrés par leur combat.

Les centrales syndicales reconnues sont :

- la C.S.B. : confédération Syndicale Burkinabé créée lors du congrès des 16, 17, 18, et 19 septembre 1974 ; cette centrale n'est affiliée à aucune centrale internationale. Elle se réclame d'un syndicalisme révolutionnaire, anti-impérialiste ;

- la C.G.T.B. : Confédération Générale des Travailleurs Burkinabè, naquit les 28 et 29 octobre 1988. Elle est anti-impérialiste de tendance révolutionnaire ;

- en plus de l'U.S.T.B., de la C.N.T.B. et de l'U.N.T.H.V. dont nous avons parlé, il y a deux centrales qui ne sont pas reconnues. Ce sont :

- l'U.G.T.B. (Union Générale des Travailleurs Burkinabé) et la C.S.T.B. (Confédération Syndicale des Travailleurs du Burkina). Aujourd'hui, nous comptons : (8) huit syndicats de base qui sont les plus actifs :

- la F.S.B. : Fédération Syndicale des Boulangers

- le SYNTB : Syndicat National des Travailleurs des Brasseries.

- le S.N.A.I.D. : Syndicat National des Agents des Impôts et des Domaines ;

- le SYNTRAGMIN : Syndicat National des Travailleurs de la Géologie, des Mines et des Hydrocarbures ;

- le SYNTETH : Syndicat National des Travailleurs de l'Environnement du Tourisme et de l'Hotellerie ;

- le SYNTER : Syndicat National des Travailleurs de l'Education et de la Recherche ;

- SYTPBHA : Syndicat des Travailleurs des Travaux Publics, du Bâtiment , de l'Hydraulique et Assimilés ;

- L'UG.E.B. : Union Générale des Etudiants du Burkina.

Après l'indépendance, les syndicats qui existaient ont connu une certaine évolution.

La CATC devenu CNTB est affiliée à la CMT (Confédération Mondiale des Travailleurs) anciennement appelée C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) dont le siège est à Bruxelles. C'est un syndicat modéré.

En Mars 1964, le gouvernement interdit le sigle d'Union Nationale aux Organisations Syndicales. Alors l'UNTHV devint OVSL (Organisation Voltaïque des Syndicats Libres) le 31 mars 1964. Une scission intervient en son sein en 1968, donnant naissance à la FSVCI actuelle FESBACI (Fédération Syndicale des Banques, Assurances et Etablissements Africains du Commerce et de l'Industrie). En 1977, des dissensions internes donnent naissance à l'UGTU. L'OVSL devenue ONSL à cause du changement de nom du pays, est affiliée mondialement à la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres). C'est

un syndicat qui se réclame du modèle syndical américain, dit "syndicat maison", c'est à dire un syndicat qui regroupe en son sein un certain nombre de maisons ou entreprises.

Les syndicats autonomes sont au nombre de trois :

- le SYNTSHA : Syndicat National des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale ;

- le S.N.E.B. : Syndicat National des Enseignants Burkinabé ;

- le SAMAB : Syndicat Autonome des Magistrats du Burkina.

Le SNEB, ancien SNEAHV a connu de 1949 à 1960, une bonne cohésion. De 1960 à 1966, le parti unique au pouvoir tenta de récupérer par tous les moyens les différentes organisations dont le SNEB. Depuis 1966, un certain nombre d'idées et de pratiques erronées firent jour et s'imposèrent dans le SNEB et feront que des problèmes surgirent en son sein, faisant en sorte qu'il ne jouera plus son rôle véritable à travers certaines de ces activités. Ce qui fera qu'on penserait qu'elle est inféodée à un parti politique. C'est ce que nous essayerons de découvrir dans la troisième partie, mais voyons quelle est la typologie du syndicalisme au Burkina.

2.3. TYPOLOGIE DU SYNDICALISME BURKINABE

2.3.1. Typologie classique du syndicalisme

D'une manière générale, on définit le syndicat comme une institution qui regroupe et organise les producteurs en vue de la défense de leurs intérêts socio-économiques et professionnels. On distingue cinq grands types de syndicalisme :

1°) Le syndicalisme de métier regroupant des ouvriers d'une catégorie unique (ouvriers qualifiés) est surtout tourné vers les valeurs professionnelles.

2°) Le syndicalisme de défense économique regroupe des syndicats régis par le seul sentiment de solidarité ouvrière (manoeuvres ouvriers spécialisés).

3°) Le syndicalisme de défense professionnelle cherche à sauvegarder les avantages et acquis.

4°) Le syndicalisme de négociation conflictuelle intervient au niveau du fonctionnement de l'entreprise et pratique surtout le syndicalisme de participation conflictuelle.

5°) Le syndicalisme de classe, est un syndicalisme d'opposition conforme à la division de la société en classes sociales. La lutte de classe tant au niveau du procès de production qu'au niveau de la recherche du pouvoir politique soutient les actions de ce syndicalisme.

On peut les regrouper en trois grands types.

D'abord il y a le syndicalisme de défense économique ou professionnelle qui englobe le syndicalisme de métier, de défense économique et de défense professionnelle.

Ensuite, le syndicat de négociation conflictuelle et enfin le syndicalisme de classe.

a. Nous regroupons les trois premiers syndicats en un seul car le syndicalisme de métier ne diffère pas du syndicalisme de défense économique qui a aussi les mêmes caractéristiques que le syndicalisme de défense professionnelle.

Les trois sortes de syndicalismes partent du mode de production dominant et s'organisent en fonction. Si le syndicalisme de métier est basé sur une solidarité corporative, celui de défense économique l'est sur une solidarité ouvrière. Il se confond avec le syndicalisme de défense professionnelle parce qu'ils ont la même stratégie de revendication, stratégie qui est fonction de la prise de position à l'égard du mode de production dominant. Ces deux syndicats défendent respectivement les intérêts économiques et les avantages liés à une profession.

b. Le syndicalisme de négociation conflictuelle reconnaît le mode de production dominant, comme le syndicalisme de défense économique ou professionnelle. Cependant, il ne l'accepte pas comme immuable dans son fondement. C'est pourquoi il s'oppose à la force adverse pour corriger le principe de légitimité dominante dans ce qu'il a d'oppressif et d'aliénant. Il préconise une participation conflictuelle qui repose sur la négociation avec la force adverse de contrat qu'il peut remettre en cause en fonction de la conjoncture socio-économique.

c. Le syndicalisme de classe quant à lui refuse le mode de production dominant au contraire du syndicalisme de défense économique ou professionnelle et de négociation conflictuelle. Il ambitionne de renverser le principe de légitimité sociale découlant du mode de production capitaliste et veut le remplacer par le principe de légitimité sociale populaire.

En somme, les critères fondamentaux de classification de ces différents types de syndicalisme sont :

- l'identification de soi : prise de conscience de sa position dans l'appareil de production économique ;
- la solidarité collective ;
- la prise de position à l'égard du mode de production qui va de l'acceptation pure et simple à l'opposition ferme en passant par une acceptation sous conditions de réforme.

Les Africains ont utilisé cette forme de syndicalisme, c'est-à-dire le syndicalisme de classe, pour se libérer du joug colonial, mais il reste à savoir quelle est la nature actuelle de ce syndicalisme, plus précisément, celui du Burkina Faso.

2.3.2. Nature du syndicalisme burkinabé

Les différents types de syndicalisme dont nous venons de parler, se rencontre surtout dans la société industrielle. C'est pourquoi celui des pays en voie de développement ne leur ressemblera pas exactement. Le Burkina Faso est un pays sous-développé où les structures de production sont encore embryonnaires. Le pays recourt à la planification afin de pouvoir poser les bases de son développement. Cette volonté de développer le pays fait que les travailleurs burkinabé se voient obliger de prendre en charge toute la vie nationale et ses obligations multiples et onéreuses. Dans cette optique, ils se voient obliger de collaborer avec les pouvoirs publics et l'Etat, oeuvre qu'ils avaient déjà commencée avant l'indépendance.

La nature du syndicalisme burkinabé sera donc la nature de ses liens avec l'Etat et les pouvoirs politiques. De même, il faudra ne pas négliger la nécessité de participation des syndicats à la "construction nationale" ; ce qui nous emmènera à considérer leurs poids socio-économiques leurs appréciations en tant que force socio-économique stratégique. En tant que force socio-économique, les syndicats doivent s'auto-suffire sur le plan matériel et financier et cela dépend du taux de syndicalisation des travailleurs.

Au Burkina Faso il y a deux sortes de syndicalismes : un syndicalisme révolutionnaire et un autre modéré. Ces deux tendances reflètent leur origine. En effet, pendant la colonisation, deux centrales syndicales de la métropoles ont eu à implanter des syndicats au Burkina-Faso. Ce sont la C.G.T. (de tendance révolutionnaire) et la C.F.T.C. (modéré).

Les syndicats burkinabé se réclamant de la C.G.T., ont une ligne anti-impérialiste, révolutionnaire. Pour eux, le syndicat doit être autonome par rapport aux partis et forces politiques et être indépendant face au pouvoir. Ils sont anti-impérialistes parce qu'ils sont conscients du fait que les causes de leur sous-développement sont liées à la domination de leur pays par l'impérialisme et ses alliés bourgeois. Ils ont donc le droit et le devoir de prendre position clairement sur des événements politiques qui surviennent au Burkina Faso, c'est cela qui doit les démarquer du corporatisme étroit. Mais en même temps, il ne sont pas une organisation politique, un parti politique.

C'est ce qui fait dire que ces syndicats sont des syndicats de classe. Il y a trois centrales syndicales (la C.S.B., l'U.S.T.B. et la C.G.T.B.) qui se réclament de cette ligne et trois syndicats autonomes (le SYNTSHA, le S.N.E.B. et le S.A.M.A.B.) qui ont aussi cette conception de leur lutte.

Les syndicats qui sont issus de la C.F.T.C., sont dit modérés parce qu'ils ne remettent pas le mode de production en cause dans ses fondements. Ils défendent les intérêts économiques et professionnels des travailleurs. Ils sont au nombre de deux : la C.N.T.B. et l'O.N.S.L.

Tous les mouvements syndicaux au Burkina Faso sont commandités par les "révolutionnaires", mouvements qui très souvent, font entrevoir que les syndicats sont incapables de promouvoir le développement socio-économique du pays. En est-il ainsi ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIEME PARTIE :

SYNDICALISME ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIÈME PARTIE :

SYNDICALISME ET DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE

3.1. DE L'EXISTENCE A LA SUPPRESSION DES PARTIS POLITIQUES
AU BURKINA-FASO

3.1.1. Les partis politiques au Burkina-Faso

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la conscience politique des masses africaines s'éveille. Cet éveil conduira à la naissance d'un mouvement nationaliste en Haute Volta. Reconstituée en 1947. Il y aura deux tendances dans le pays : une tendance réactionnaire et une révolutionnaire.

- la tendance politique réactionnaire

Le R.D.A. accusé de véhiculer des idées révolutionnaires sera fortement réprimé - Le gouvernement MOURAGUES met en place l'U.D.I. H.V. (Union pour la Défense des Intérêts de la Haute Volta) qui va se muer en U.V. (Union Voltaïque). Quand MOURAGUES quitte le pays en 1953, l'U.V. éclate à cause des divergences entre les principaux dirigeants. Elle va donner naissance à trois formations en 1954 :

* Le P.S.E.M.A. (Parti Social d'Emancipation des Masses Africaines) dont les principaux dirigeants étaient Joseph CONOMBO et Henri GUISSOU.

* Le M.P.E.A. (Mouvement Populaire d'Evolution Africaine) dont le leader était Nazi BONI.

* Le P.P.V. (Parti Progressiste Voltaïque) dont le leader était Gérard KANGO, devient en 1956, le M.D.V. (Mouvement Démocratique Voltaïque).

- la tendance politique révolutionnaire.

Le R.D.A. est considéré comme révolutionnaire compte tenu de ses prises de position, de son orientation, de son programme politique et de sa pratique anti-coloniale. Ces textes fondamentaux stipulent qu'il "lutte pour l'émancipation politique, économique et sociale dans le cadre de l'Union Française". Le R.D.A. était affilié au P.C.F. (Parti Communiste Français) et influencé aussi par le P.D.C.I. (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) dont le noyau était constitué par le S.A.A. (Syndicat Agricole Africain) dirigé par Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

Le R.D.A. se divisera en deux tendances par suite de son apparentement à l'U.D.S.R. (Union Démocratique Socialiste de la Résistance) de François MITTERAND.

En 1955, l'échequier politique compte quatre partis politiques :

- Le M.P.E.A.

- Le P.S.E.M.A.

- Le M.D.V.

- Le R.D.A.

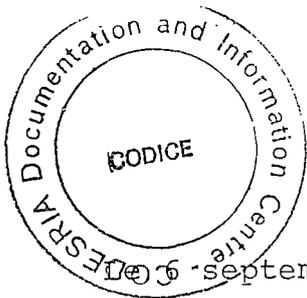
En septembre 1956, la section voltaïque du R.D.A. fusionne avec le P.S.E.M.A. pour créer le P.D.U. (Parti Démocratique Unifié) dirigé par Daniel OUEZIN COULIBALY et Joseph CONOMBO. Certains membres du P.D.U. se retirent, car OUEZIN COULIBALY voulait que ce parti devienne le R.D.A., et forment le G.S.V. (Groupe de Solidarité Voltaïque) et comprenant : le P.S.E.M.A., le M.D.V., le M.P.E.A. et des Indépendants.

Le G.S.V. est majoritaire à l'assemblée et élit NAZI BONI à la présidence de l'assemblée en remplacement de OUEDRAOGO Yalgodo.

Flatté par cette victoire, le G.S.V. vote une motion de défiance au gouvernement de OUEZIN COULIBALY dans laquelle ont dit : "l'assemblée de Haute-Volta décide de surseoir à l'examen du budget jusqu'à la démission du gouvernement, celui-ci n'ayant plus sa confiance". C'est à partir de cela que Maurice YAMEOGO va essayer de résoudre la crise qualifiée de régionaliste. Rejoint par deux conseillers territoriaux du M.D.V., au total quatre (son frère et lui, plus des deux autres) ils vont grossir les rangs du P.D.V. qui deviendra majoritaire. Ainsi, le 26 janvier OUEZIN COULIBALY est reconfirmé dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil du Gouvernement.

OUEZIN COULIBALY en signe de reconnaissance à YAMEOGO Maurice, le nomme Ministre de l'Intérieur alors qu'il n'était que Ministre de l'Economie Agricole. Cela est une promotion politique car le Ministre de l'Intérieur remplaçait le chef du gouvernement en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Le 29 avril 1958, le G.S.V. devient le M.R.V. (Mouvement de Regroupement Voltaïque) constitué par les mêmes groupes voltaïques : M.P.E.A., P.S.E.M. et le M.D.V.. Le M.R.V. s'affilie au P.R.A. (Parti de Regroupement Voltaïque). Dès lors, deux grands groupes se partagent la scène politique : le P.R.A. et le R.D.A.). OUEZIN COULIBALY est nommé Président du Conseil du Gouverneur, titre jusque-là dévolu au gouverneur. Malade, OUEZIN COULIBALY sera remplacé par Maurice YAMEOGO par un décret du 28 Juillet 1958. C'est à cette date qu'il faut voter pour ou contre la communauté.



Le 6 septembre, peu de temps avant le référendum, la coalition P.D.V. devenue entre temps section territoriale du R.D.A., change de nom et devient l'U.D.V. (Union Démocratique Voltaïque) section voltaïque du R.D.A. OUEZIN COULIBALY meurt le 7 septembre 1958 à Paris. La haute Volta vote le oui. Le 17 octobre 1958, les troupes du MORO NABA attaquent le palais de l'Assemblée alors que les conseillers territoriaux devaient s'y réunir en session extraordinaire. Le MORO NABA voulait instaurer une monarchie constitutionnelle. Cette tentative échoua et c'est ce qui explique l'attitude qu'aura Maurice YAMEOGO à l'égard des chefs traditionnels.

Aux élections législatives du 19 avril 1959, l'U.D.V.-R.D.A. obtient 65 sièges sur 75, le P.R.A., 6 voix et le M.D.V., 4.

Le 25 avril, trois élus du P.R.A., rejoignent l'U.D.V.-R.D.A.

Le 11 décembre 1959, un an après, Maurice YAMEOGO se fait nommer Président de la République, Chef de l'Etat. Après le raliement au R.D.A. des trois élus du P.R.A., des militants du P.R.A. constituent le P.N.V. (Parti National Voltaïque) présidé par NAZI BONI et dont les membres influents étaient Joseph OUEDRAOGO et Paul NIKIEMA.

A peine créé, le P.N.U. est dissous par décret présidentiel.

Tels étaient les caractéristiques du pays au plan politique, avant l'indépendance.

De 1960 à 1966, seul l'U.D.V.-R.D.A. aura droit à l'existence - deux autres grands partis seront dans la clandestinité : le P.R.A. et le M.L.N. créée en 1957 à Dakar par Joseph KI-ZERBO.

Durant cette période à l'U.D.V.-R.D.A., Gérard KANGO prendra la présidence et Joseph OUEDRAOGO sera secrétaire général, alors que les deux ne s'entendent pas.

Il y aura donc trois clans dans le R.D.A. : ceux qui suivent Gérard KANGO, les partisans de Joseph OUEDRAOGO et les fidèles à Maurice YAMEOGO.

Un quatrième clan, celui de Moussa KARGOUGOU se sentant brimé, crée l'U.N.I. (Union Nationale des Indépendants).

Le P.R.A. ne fera sa réapparition qu'en 1966, avec le retour d'exil de NAZI BONI.

Le M.L.N. dissout, se servira des élèves, étudiants et syndicats, pour faire véhiculer ses idées. Il se servira de l'U.S.T.V. (Union Syndicale des Travailleurs Voltaïques) pour mener son opposition au régime.

Ainsi il jouera un rôle dans le soulèvement populaire du 3 janvier 1966. A partir de cette date, il sort de la clandestinité. Ces trois partis plus le G.A.P. (Groupe d'Action Populaire) du Docteur Nouhoun SIGUE, tentèrent une première fois de mettre en place un programme commun de politique, sans succès. A la seconde fois, ils réussirent.

Lorsque les militaires arrivèrent au pouvoir en 1966, ils ne comptaient pas y rester. Mais ils décidèrent autrement. Ils suspendent toutes les activités politiques, maintiennent les libertés syndicales. Le général LAMIZANA, Président de la République, met en place un gouvernement militaire provisoire pour quatre ans. Néanmoins, il comporte des civils issus des partis politiques (R.D.A., P.R.A., M.L.N.).

La deuxième République verra le jour en 1970 avec toujours l'armée au pouvoir. La constitution est rétablie. Aux élections, l'U.D.V. aura 37 sièges, le P.P.A., 12 ; le M.L.N., 6 ; et l'U.N.I., 2.

Dans la nouvelle constitution, le Président de la République est le militaire le plus gradé et le plus ancien.

Le R.D.A. étant vainqueur, son président Gérard KANGO, est premier Ministre et son secrétaire général, Joseph OUEDRAOGO, Président de l'Assemblée Nationale - Dans ce gouvernement, le M.L.N. sera absent et va se servir des syndicats pour mener son opposition.

Dès 1973, des mouvements de grève organisés par le S.U.V.E.S.S. et S.N.E.A.H.V., paralysent les activités scolaires. Les prochaines élections étant prévues pour 1974, des dissensions s'élèvent entre le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée Nationale. Tous les deux d'un même parti voulait être candidat à la Présidence de la République, puisque les militaires voulaient retourner dans les casernes.

Une crise éclate entre les deux frères ennemis. Le Général LAMIZANA à nouveau suspend les activités politiques et crée successivement le gouvernement du Renouveau National première formule et deuxième formule. De 1977 à 1978, c'est le gouvernement d'Union Nationale.

La troisième République naîtra en 1978 et aux élections législatives, il y aura 8 partis : l'U.D.V.-R.D.A., le P.R.A., l'U.P.V., l'U.N.D.D. (Union Nationale pour la Défense de la Démocratie), l'U.N.I., le G.A.P., le P.R.N. et le P.T.V. (Parti du Travail Voltaïque).

Mais selon la constitution, seuls les trois premiers partis les plus représentatifs seront reconnus officiellement.

L'U.P.V. résulte de l'union entre le M.L.N. et le M.A.O. (Mouvement Autonome de l'Ouest).

Aux élections, l'U.D.V.-R.D.A., l'U.N.D.D. et l'U.P.V. sont majoritaires, donc seront reconnus, et le P.R.A. ancien parti devra disparaître.

Après les élections législatives, ce sont les présidentielles et c'est là que l'U.D.V. -R.D.A. éclatera : Gérard KANGO et Joseph OUEDRAOGO voulant être chacun candidat du même parti, ce qui est impossible.

Joseph OUEDRAOGO crée le "Front de Refus". L'U.P.V. refuse de participer au gouvernement et crée le F.P.V. (Front Progressiste Voltaïque) avec le Front de Refus du R.D.A.

Après les élections, l'U.D.V.-R.D.A. est devenu P.D.V.-R.D.A. par absorption du P.R.A. et d'autres petits partis.

C'est à la suite d'une grève de syndicats que le C.M.R.P.N. arrivera au pouvoir en 1980. Il suspend à son tour la constitution. Il sera même félicité par des syndicats alors qu'il venait d'arriver au pouvoir.

Le C.N.R. prendra sa place et le Front Populaire à son tour renversera le C.N.R.. Tous les trois régimes politiques n'ont pas facilité la tâche aux syndicats et cela peut être dû au fait que ces derniers semblaient être inféodés à certains partis. Qu'en-est-il exactement ? Pour en arriver là, nous allons voir les conséquences de la suppression des partis politiques.

3.1.2. La suppression des partis politiques

Dès l'indépendance, Maurice YAMEOGO au mépris des textes de la constitution qui prévoyaient le multipartisme, opta pour le parti unique. Ce qui ne plu pas aux autres partis politiques. Dès lors, ils étaient contraints à la clandestinité. Comment mener leur lutte pour la restauration de leur droit d'existence ? Comment faire parler d'eux ? Ce sont là des questions que se posaient les responsables des partis politiques dissouts que nous avons rencontrés. Ils furent contraints d'utiliser d'autres forces stratégiques qui pouvaient parler à leur endroit sans pour autant les nommer.

Pays en voie de développement, le Burkina-Faso est un pays où le taux de scolarisation est très faible même jusqu'à nos jours où il est moins de 20 %. Dans ces conditions, il ne peut avoir d'organisation de masse fiable, capable de penser ensemble. Il ne peut avoir un groupe vaste, cohérent, et assez puissant pour s'opposer au pouvoir public, à l'Etat, si ce ne sont les syndicats et l'armée.

Maurice YAMEOGO avait compris cela et c'est pourquoi il avait tenté aussi de regrouper les syndicats dans une centrale unique.

Contrairement à ce qui s'est passé dans les pays où le parti unique a été instauré comme en Côte d'Ivoire, l'instauration d'un système à parti unique après 1960, ne s'accompagne pas d'un regroupement syndical malgré la tentative du R.D.A., de créer une centrale unique pour mieux la contrôler. Sans doute les centrales ont-elles pu mieux résister grâce à leurs affiliations à des organisations internationales.

Malgré leur faible représentativité par rapport à l'ensemble de la population, les salariés et les employés temporaires, c'est-à-dire la population syndicalisable, représentent avec la jeunesse scolarisée, les couches les plus actives de la vie politique, en dehors de la chefferie et des politiciens. Les moyens de communication demeurent très peu développés, les paysans ne sont guère informés du jeu politique et restent soumis à la chefferie locale ou nationale qu'il suffit de séduire pour obtenir le soutien des populations sur lesquelles elle exerce son pouvoir.

Ainsi donc, l'activité politique en dehors des campagnes électorales se restreint donc aux villes, principalement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso aussi bien pour ce qui est du lieu des mobilisations populaires que des gens qui y participent. Les syndicats plus dynamiques que les partis politiques, à cause de leur droit à l'existence, deviennent donc un enjeu politique de tout premier plan car ils constituent les seules forces organisées capables de mobiliser les foules et d'influer ainsi sur les événements. C'est ce qui explique que très souvent ils ont des liens avec les partis politiques même dissouts.

3.1.3. Relation syndicats - partis politiques

Le système du parti unique étant en vigueur, l'opposition ne pouvait s'exprimer qu'à travers les syndicats. Et le coup d'Etat militaire du 25 novembre 1980 reçoit rapidement le soutien du S.M.E.A.H.V., à l'origine de la longue grève des instituteurs qui a duré du 1er octobre au 22 novembre 1980, et du S.U.V.E.S.S., deux syndicats dirigés par des membres du F.P.V. qui va collaborer avec le nouveau pouvoir.

Faut-il pour autant ne voir dans l'action syndicale que manipulation de la part des organisations politiques ?

C'est surtout en 1975 que les grèves paraissent les plus politiques. Après avoir obtenu satisfaction sur des revendications salariales, les syndicats demandent alors le retour à une vie constitutionnelle normale. En 1966, par contre la mobilisation est née de la volonté du président Maurice YAMEGO de diminuer les salaires de 20 % alors qu'il se refuse à préciser l'utilisation future des fonds ainsi récupérés. Ce n'est que le mépris affiché par le pouvoir et la repression qui donnent aux événements un contenu plus politique.

Les syndicats ont certes défendu les libertés démocratiques en 1975, les partis politiques étant interdits, mais n'est-ce pas là aussi le rôle des organisations syndicales ? Accuser les syndicats de politisation fait partie de l'arsenal du gouvernement pour tenter de contourner les revendications dont ils sont porteurs.

Toute revendication syndicale ne pose-t-elle pas en elle-même des questions politiques par le seul fait qu'elle remet en cause des injustices inhérentes à un système politique ? Si l'on parle beaucoup du rôle politique des syndicats, on oublie trop souvent, dans le cas du Burkina Faso leur présence réelle, bien qu'inégale selon les centrales, dans les entreprises. Les grèves se sont succédées et n'ont été déclenchées qu'à la veille de changements politiques.

Parfois certains travailleurs se plaignent que des dirigeants syndicaux locaux semblent plus préoccupés par leurs intérêts personnels, cherchant des arrangements, plutôt que ceux de l'ensemble des travailleurs. Il faut pourtant se garder de généraliser, d'abord à cause de la diversité syndicale mais parce qu'on ne pourrait pas alors expliquer la capacité

de mobilisation des syndicats par le passé. Cependant ce sont sans doute les insuffisances de l'activité des centrales déjà existantes qui ont provoqué les créations de la C.S.V. en 1974 dans un paysage syndical pourtant déjà bien compliqué, et d'autres syndicats de base autonomes par la suite.

La C.S.V., elle-même constituée à l'initiative de syndicats de base déçus, devient rapidement la centrale la plus combative.

Cette évolution accompagne l'essor des idées développées par les organisations de gauche et d'extrême gauche. La progression des idées progressistes et révolutionnaires résulte de la déjà riche expérience de luttes qui montrent à chaque fois un peu plus les limites du système politique.

3.2. ROLE DES SYNDICATS DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE

3.2.1. Problèmes du syndicalisme burkinabé

Le syndicalisme au Burkina Faso est très complexe en ce sens qu'il est très difficile de connaître sa véritable nature. En effet, les syndicats burkinabé sont très souvent impliqués dans ces conflits politiques si bien qu'on a du mal à déterminer leur nature exacte. Ce qui est certain, c'est qu'il y a deux tendances qui se dégagent au sein du syndicalisme burkinabé : il y a les révolutionnaires anti-impérialistes et les modérés - Dans leurs statuts tous les syndicats refusent leur apparentement aux partis politiques et s'engagent à ne jamais se mêler de toutes activités politiques. Mais dans la réalité cela est tout autre. Certains syndicalistes ou responsables syndicaux ont reconnu qu'au Burkina Faso, les syndicats ont parfois été utilisés pour des buts purement politiques par des syndicalistes. Cela est ressorti dans nos entretiens avec tous les huit anciens responsables syndicaux.



De même, ces faits ont été plusieurs fois reconnus par des syndicats dans leur assemblée générale.

Que dire de tels syndicats, sinon qu'ils sèment une confusion totale. Les syndicats ont toujours maillé à partir avec le pouvoir en place et c'est surtout depuis le C.M.R.P.N. que cela s'est accentué. En effet, dès l'arrivée du C.M.R.P.N. au pouvoir, les syndicats ont vu leur droit de grève supprimé, puis réglémenté.

Les relations entre le C.N.R. et les syndicats vont connaître en 1987 de nouveaux développements - les rapports ont toujours été conflictuels, les syndicats étant le plus souvent accusés de ne se soucier que des intérêts de la petite bourgeoisie, de déployer une activité corporatiste ou anarcho-syndicaliste, d'être manipulés pour certains d'entre eux, par la L.I.P.A.D. (Ligue Patriotique pour le Développement) ou le P.C.R.V. (Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque). Leur activité semblait en sommeil. Les congrès se faisaient rares, les militants étaient pourchassés, mutés en province, empêchés de développer une activité syndicale normale. La C.S.B. (Confédération Syndicale Burkinabé) dirigée par TOURE Soumane, cible principale des C.D.R. (Comité de Défense de la Révolution), bien qu'ayant été la seule, au début du processus à se placer résolument du côté de la révolution, subissait principalement la répression. On l'accusait d'être la courroie de transmission de la L.I.P.A.D..

En 1987, de nombreuses arrestations touchent des responsables de syndicats (TOURE Soumane le 30 mai, Halidou OUEDRAOGO, Secrétaire du S.A.M.A.B. le 5 juin, Hubert YAMEOGO Secrétaire du SYNTSHA) et d'autres militants syndicaux, pour la plupart adhérents à la L.I.P.A.O. ou au P.C.R.V..

En 1984 déjà, plus de 1 500 syndicalistes grévistes avaient été licenciés de la Fonction Publique. Le 28 janvier 1985, 11 responsables syndicaux ont été arrêtés pour avoir signé une déclaration commune dénonçant la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et le manque de liberté syndicale - de même c'est sous le C.N.R. que fut créés les C.D.R. qui devaient dans l'avenir remplacer les syndicats puisqu'ils avaient les mêmes objectifs : défendre les intérêts des travailleurs.

En somme le mouvement syndical burkinabé présente d'une part des aspects négatifs qui relèvent de ses insuffisances et faiblesses et d'autre part, des aspects positifs qui constituent ses forces et acquis. Pour les aspects positifs nous en parlerons dans le rôle que les syndicats jouent dans l'économie burkinabé et dans la promotion du travailleur.

A propos des aspects négatifs, le syndicalisme burkinabé se caractérise par :

- une division entre les syndicats qui néanmoins se regroupent autour de deux pôles :

. Des syndicats de collaboration de classe d'une part ;
. Des syndicats révolutionnaire de lutte de classe d'autre part, nature dont nous avons parlé dans la nature du syndicalisme burkinabé.

- Un faible taux de syndicalisation des travailleurs. Très peu de travailleurs syndicalisables sont syndiqués (70 %) alors que le nombre de travailleurs salariés n'atteint pas 8 % de la population totale.

- une composition sociale et des directions fondamentalement petites bourgeoisies ce qui a pour conséquence l'instabilité, les louvoiements, la tendance aux compromissions avec le pouvoir néo-colonial et le patronat, et la capitulation rapide devant la repression - Dans la même optique, les syndicats utilisés par les partis réactionnaires pour accéder ou se maintenir au pouvoir, comme nous l'avons déjà dit.

- Une faible implantation d'authentiques syndicats, ouvriers, porte-paroles véritables et défenseurs intransigeants de la classe ouvrière.

- Une orientation majoritairement reformiste, opportuniste et légaliste, illustrée par la tendance à négocier au sommet et à renoncer au travail de mobilisation à la base pour une lutte conséquente, la propagation d'illusion quant à la possibilité de changement radical de la situation par la participation aux institutions néo-coloniales et enfin une certaine tendance à l'avant-gardisme.

Voilà un certain nombre de faits et de situations qui montrent la faiblesse du mouvement syndical, faiblesse quand il s'agit de résoudre véritablement les problèmes des travailleurs. Dans les faits, voici comment s'exposent ces autres problèmes du syndicalisme burkinabé.

Lors du congrès du S.N.E.A.H.V., actuel S.N.E.B. en 1984, il a été reconnu qu'il y avait une lutte active des actions politiciennes et autres groupes de pression en son sein pour se servir comme à l'accoutumé, des syndicats comme tribune ou moyen de pression d'opposition au pouvoir sur la base de leurs intérêts partisans. Certains syndicats et syndicalistes méconnaissant la nature, le rôle et surtout les objectifs des syndicats, tentent d'utiliser les travailleurs pour résoudre la contradiction que telle ou telle faction politique aurait avec le pouvoir en place.

Faisant l'histoire du S.N.E.A.H.V., il a été aussi reconnu lors de ce congrès, qu'il prône l'apolitisme, alors qu'il n'était un secret pour personne que le Bureau National du S.N.E.A.H.V., oeuvrait pour le compte d'un certain parti. Le F.P.V. (Front Progressiste Voltaïque). De telles pratiques et idées erronnées ont permis d'entretenir la confusion entre le parti politique et le S.N.E.A.H.V.

Un fait important dans l'histoire du S.N.E.A.H.V., est que sous le C.M.R.P.N. où face à des violations sans précédent des libertés démocratiques syndicales (suppression puis réglementation draconienne du droit de grève, dissolution de la C.S.V., mandat d'arrêt contre son secrétaire Général, déportations de travailleurs, internements de travailleurs, étudiants, élèves etc...) il garda un mutisme complice et coupable.

Si notre analyse s'est axée en grande partie sur le S.N.E.A.H.V., c'est parce qu'avec ce syndicat nous avons pu avoir beaucoup d'informations et aussi parce qu'il a été le plus actif avant la création de la C.S.V en 1972.

La C.N.T.B. a aussi connu une crise dont le dénouement a eu lieu en juin 1989. L'ancien secrétaire général a régné pendant 16 ans. Au dernier congrès de la Centrale, ce dernier a été éjecté et un musulman a pris sa place. Cela crée un mécontentement au niveau des membres car la C.N.T.B. est d'obédience catholique.

La C.S.B. fut le syndicat le plus virulent de toute l'histoire syndicale du pays. Il a connu son apogée en 1978-1979. Sa déconfiture n'a commencé qu'avec l'avènement du C.N.R.

D'une manière générale il est très difficile de tendre vers un syndicalisme unique = certains sont d'obédience communiste (C.S.B., U.S.T.B., etc), d'autres par contre sont capitalistes (O.N.S.L.).

Il y a donc une impossibilité de concilier les positions en vue d'un syndicalisme unique. On a pu remarquer cependant que, dans l'histoire du syndicalisme burkinabé, ces deux tendances se sont toujours liées pour défendre les intérêts des travailleurs même si quelques fois, leurs luttes sont mêlées de politique. Aussi, nous demandons-nous quel est le rôle des syndicats dans le développement socio-économique du pays. N'est-ce-pas à ce propos que le Front Populaire a créé un cadre de concertation entre syndicats, employeurs, patronat et le pouvoir pour une meilleure participation des syndicats à la construction nationale ?

3.2.2. Rôle des syndicats dans l'économie burkinabé

Nous ne pouvons pas établir ici un bilan chiffré de l'économie burkinabé et déterminer la part que les syndicats y ont prise. Cependant, nous déterminerons l'influence, le rôle du comportement syndical dans les mécanismes de la production économique.

L'orientation des syndicats au Burkina-Faso est une politisation apolitique, c'est-à-dire un sentiment croissant des composantes politiques économiques des problèmes, sociaux, associés à la volonté de rester indépendant du jeu des forces politiques, des partis et des doctrines idéologiques.

Plus le mouvement syndical parvient à organiser les masses importantes de travailleurs et plus il doit se préoccuper des problèmes généraux, économiques et sociaux, politiques de la nation.

Dans les pays sous-développés comme le Burkina-Faso, le syndicalisme est souvent lié aux partis politiques, unique ou dominants. Cela est ainsi parce qu'il est créateur d'unité et parce qu'il est l'un des principaux éléments de modernisation et de progrès.

Certes, la lutte syndicale a des limites au Burkina. Cantonnée aux zones urbaines et aux salariés, elle exprime les intérêts des couches moyennes urbaines minoritaires. Celles-ci peuvent sembler privilégiées comparées aux paysans. Elles tendent d'obtenir une meilleure distribution des maigres richesses du pays et s'opposent à la couche la plus privilégiée du régime, encore plus minoritaire, celle des politiciens qui se servent de leur position dans l'appareil d'Etat pour s'enrichir. Mais les salariés restent très liés à leurs familles restées aux villages. Celles-ci les sollicitent sans cesse pour assurer leur survie. Les syndicats bien que ne pouvant prétendre représenter les paysans qui ne disposent que d'une organisation inorganisée, n'en ont pas moins montré qu'ils étaient capables d'accepter des sacrifices lorsqu'ils pensaient que ceux-ci allaient dans le sens de l'intérêt national et du développement du pays. C'est ce qui s'est passé en 1966 quand ils ne s'opposèrent pas à la politique d'austérité du Général LAMIZANA alors qu'ils venaient de terminer une grève générale contre les projets d'abattement des salaires de Maurice YAMEOGO.

Les organisations syndicales apparaissent donc plus représentatives que les politiciens qui se partageaient le pouvoir politique et se présentaient aux élections. L'ampleur des manifestations de 1966 et 1975 a montré que les syndicats mobilisaient bien au-delà des syndiqués et des scolaires qui ont toujours été politisés. Chaque mouvement de protestation était l'occasion pour la jeunesse urbaine au chômage d'exprimer sa révolte contre un système qui ne lui permettait guère de se

faire une place dans la société. Car les revendications syndicales, outre la défense des libertés, portaient en elles, y compris celles touchant aux reclassements ou aux salaires, la remise en cause du système politique caractérisé par la dilapidation des fonds publics et la mauvaise gestion de l'Etat, l'incapacité des politiciens à promouvoir une politique mobilisatrice pour la population en quête d'espoir.

En somme, si les syndicats semblent inféodés ou s'ils ont cette possibilité de s'associer aux partis politiques ou au pouvoir en place, c'est parcequ'en tout premier lieu, ils ont le même projet de société.

Les syndicats n'ont pas assez de réalisations concrètes matérielles : cependant nous pouvons citer quelques unes, comme la création d'un dispensaire par l'O.N.S.L. à Gounghin grâce à ses relations à l'extérieur du pays.

Il y a aussi le financement de projets de développement telles les cultures maraîchères, le forage de puits, dans le Sanmatenga, au Nord du pays et dans l'Ouest par la C.N.T.B., toujours grâce aux relations extérieures.

Ces réalisations sont très peu, et parfois elles sont faites pour justifier les dépenses des secrétaires exécutifs qui utilisent souvent l'argent de la caisse pour des projets personnels.

D'une manière générale, le rôle des syndicats dans le développement socio-économique du pays n'est pas bien perceptible ; qu'en-est-il de son rôle dans la promotion du producteur direct ?

3.2.3. Syndicats et promotion des travailleurs

La promotion du travailleur, il faut le dire, n'est pas seulement l'amélioration de ses qualifications techniques, de ses compétences professionnelles en vue d'un meilleur rendement, c'est aussi et surtout l'amélioration des conditions de travail et de vie du producteur, c'est aussi la maîtrise du travailleur sur ses moyens de travail.

Comment les syndicats le font-ils au Burkina-Faso ?

Les syndicats luttent contre toute forme de discrimination de l'homme. Ils oeuvrent pour la promotion politique, idéologique, socio-économique et culturelle des masses laborieuses, la sauvegarde et la défense des libertés syndicales et démocratiques.

De ce point de vue, il y a des formations politiques et civiques des masses par les conférences organisées par certains syndicats tels, la C.S.B., le S.N.E.B. en 1980 et 1984.

D'une manière générale, nous disons que les syndicats au Burkina Faso contribuent faiblement à la promotion du producteur direct, en ce sens qu'ils ne posent pas d'acte concret qui concourrait à cela.

Il est rare qu'un syndicat propose à un travailleur d'aller se perfectionner dans un métier. Ce rôle est dévolu à l'Etat. Si les syndicats ne s'attèlent pas à cette tâche, cela est dû au fait qu'en général, ils n'ont pas inscrit cela dans leurs activités. Ils ont axé leurs activités sur la défense économique et la contestation de l'ordre social dans son ensemble.

La tentative de regrouper les syndicats en une seule centrale ayant échoué, et ces partis politiques ayant une existence tantôt officieuse tantôt officielle, a fait que les syndicats ont toujours l'initiative des luttes pour défendre les intérêts des travailleurs et de la nation toute entière.

Le fait que leurs activités soient axées sur les luttes fait qu'ils oublient totalement ou presque, leur rôle de promouvoir la promotion du producteur direct.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

QUATRIEME PARTIE :

PLAN ET ORIENTATION DE LA THESE



QUATRIEME PARTIE :

PLAN ET ORIENTATION DE LA THESE

4.1. PROJET DE PLAN DE THESE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION GENERALE

1. Définition et délimitation du sujet
2. Justification du thème et du sujet
3. Objet de l'étude

PREMIERE PARTIE : Cadre théorique et méthodologique

INTRODUCTION

1.1. Délimitation du champ d'étude

1.1.1. Champ géographique

1.1.2. Champ sociologique

1.2. Problématique

1.3. Techniques d'enquête

1.3.1. Analyse documentaire

1.3.2. Entretiens

1.3.3. Observation et participation

1.3.4. Echantillonnage

1.3.5. Questionnaire

1.3.6. Dépouillement

1.3.7. Techniques statistiques et informatiques

1.4. Méthodes d'approche : méthode dialectique

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE : Données de la recherche

INTRODUCTION

2.1. Données historiques

2.1.1. période coloniale

2.1.2. Période post-coloniale

2.2. Données socio-économiques et politiques

2.2.1. Données sociologiques

2.2.2. Données économiques

2.2.3. Données politiques

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE : Présentation du syndicalisme burkinabé

INTRODUCTION

3.1. Naissance du syndicalisme au Burkiba Faso

3.1.1. Les premiers syndicats

3.1.2. La prolifération des syndicats

3.2. Typologie syndicale

3.2.1. Type I : le syndicalisme libre

3.2.2. Type II : le syndicalisme d'encadrement

3.2.3. Type III : le syndicalisme intégré

3.3. Typologie classique du syndicalisme et nature du syndicalisme burkinabé

3.3.1. Typologie classique du syndicalisme

3.3.3. Un syndicalisme modéré

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

QUATRIEME PARTIE : Analyse et interprétation des données

INTRODUCTION

- 4.1. Structures des syndicats et liens effectifs avec les pouvoirs politiques et les partis politiques
 - 4.1.1. Structures des centrales syndicales
 - 4.1.2. Structures des syndicats autonomes
- 4.2. Liens avec les pouvoirs en place
- 4.3. Liens effectifs avec les partis politiques
- 4.4. Rapport entre participation et développement
 - 4.4.1. La participation comme support logistique du développement
 - 4.4.2. Rôle effectif des syndicats dans le développement socio-économique
 - 4.4.2.1. Rôle des syndicats dans l'économie burkinabé
 - 4.4.2.2. Syndicats et promotion du travailleur
- 4.5. Pour un syndicalisme véritable et meilleur.

CONCLUSION DE LA CINQUIEME PARTIE

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

4.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA THESE

Notre thèse dont nous avons énoncé le plan introductif comportera quatre grandes parties.

Après la partie introductive dans laquelle nous définirons, délimiterons, justifierons le sujet et donnerons l'objet de l'étude, nous verrons dans la première grande partie, le cadre théorique et méthodologique.

Dans la seconde grande partie nous exposerons les données de nos recherches sur le plan historique, sociologique, économique et politique.

La troisième grande partie traitera essentiellement du syndicalisme burkinabé. Il s'agira d'indiquer la nature de ce syndicalisme. Pour ce faire, nous parlerons des conditions de sa naissance, de son évolution avant de donner sa nature.

Nous estimons qu'il existe deux sortes de syndicalismes au Burkina : un syndicalisme de classe et un syndicalisme modéré.

La quatrième grande partie concerne l'analyse et l'interprétation des données que nous aurons recueillies.

Autrement dit, nous essayerons de voir quel est le rôle des syndicats dans le développement socio-économique du pays. Le rôle des syndicats dans ce processus ne peut être saisi que lorsqu'on aura perçu le rapport qu'il y a entre la participation comme support logistique du développement.

Après avoir analysé le rôle des syndicats dans le développement socio-économique et leur rôle dans la promotion du producteur direct, nous tenterons de proposer un type de syndicalisme conséquent qui pourra jouer un rôle efficace et véritable.

Pour finir, il y aura une conclusion générale dans laquelle nous ferons un résumé globale de toute l'oeuvre avant de tirer les grandes leçons qui en découleront.

4.3. CALENDRIER DES TRAVAUX.

La seconde partie de nos travaux concernant la réalisation de la thèse va se poursuivre comme suit :

Il y aura d'abord la poursuite des recherches documentaires à partir du mois de janvier 1991. Elles se poursuivront par l'extention des entretiens et interviews plus élargis à notre population d'enquête. Elles s'étendront sur six mois et débuteront au mois de mai pour se terminer au mois d'octobre 1991. Novembre et décembre seront consacrés au traitement des données de l'enquête à l'informatique.

Le travail de rédaction suivra immédiatement celui de terrain et ira jusqu'en mai 1992.

En accord avec notre directeur de thèse et des professeurs que nous solliciterons éventuellement dans le cadre de notre étude, la soutenance aura éventuellement lieu en juin 1992.

Le calendrier est indicatif et pourra être modifié selon les réalités du terrain.

CONCLUSION GENERALE

Pendant longtemps, le syndicalisme burkinabé a été efficace à tel point qu'il a pu renverser des régimes politiques. Ce pouvoir qu'ont les syndicats réside dans le fait qu'au Burkina Faso, en dehors des militaires qui forment un groupe organisé, et des partis politiques, ils restent les seuls capables de s'opposer au pouvoir public.

Cependant une conception anarcho-syndicaliste a gagné le mouvement syndical au Burkina. Par-ci, par-là, on assiste à des scissions, des alliances de fortunes et tout dans le souci d'utiliser les syndicats à des fins inavouables.

Force est de constater que la scission au sein d'un syndicat n'est pas une bonne chose car elle constitue un affaiblissement de ce syndicat numériquement et disperse les forces des travailleurs d'une même profession et retrecit les bases. Cela contribue aussi à jeter des masses innombrables, insuffisamment conscientes, en pâture d'intoxication, à la manipulation de la bourgeoisie réactionnaire, comme la grève faite en 1984 par le S.N.E.A.H.V. et qui aboutit au licenciement de plus de 1 500 enseignants.

Un autre aspect de l'anarcho-syndicalisme est de vouloir faire assumer les tâches politiques de son parti au syndicat. Cela lui donne le rôle d'avant-garde, c'est-à-dire lui confère la nature et le rôle d'une organisation politique. Cette conception est une surestimation du rôle des syndicats, car il est clair qu'aucun syndicat ne peut conquérir et gérer le pouvoir d'Etat.

Ainsi, en se jettant dans de tels rôles, les syndicats ne peuvent promouvoir réellement le développement socio-économique du pays.

Pour avoir adopté de tels comportements, les syndicats avaient commencé à perdre de leur puissance, mais ils ont compris que leur utilisation abusive avait banalisé cette arme du travailleur qui est la grève.

Le syndicat dans un pays sous-développé est la plupart du temps, une minorité urbaine privilégiée par rapport à la grande masse paysanne arriérée. Leur rôle ne doit donc être que la défense des intérêts économiques et sociaux de toute la nation. Ils ne doivent se soucier que de la production et du développement économique afin que toute la nation puisse en bénéficier.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOGRAPHIE

Dans les limites de ce corpus bibliographique que nous présentons, matérialisons l'état de nos lectures par des astérisques. Nous retiendrons pour ce faire les conventions suivantes :

- 1- ** Ouvrages ou périodiques lus
- 2- * Ouvrages ou périodiques consultés
- 3- L'inexistence d'un astérisque devant un ouvrage signifierait qu'il n'a été ni lu, ni consulté, mais est en voie de l'être.

Les trois rubriques de cette bibliographie se répartissent comme suit :

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- * 1- Boudon (R.) : Les méthodes en sociologie. PUF, Paris, 1972.
- ** 2- Goldmann (L.) : Sciences humaines et philosophie. Gothier, Paris, 1966.
- * 3- Gurvitch (G.) : Dialectique sociologie. Flammarion Paris, 1962.
- * 4- Gurvitch (G.) : La vocation actuelle de la sociologie. PUF, Paris, 1957.
- ** 5- Loubet Del Balye (J.L.) : Introduction aux méthodes des sciences sociales. Privat, Toulouse, 1986.
- 6- Merton (R.K.) : Eléments de théorie et de méthode sociologique. Plon, Paris, 1965 .

7- Mills (W.) : L'imagination sociologique. Maspéro, Paris, 1967.

OUVRAGE SPECIALISES

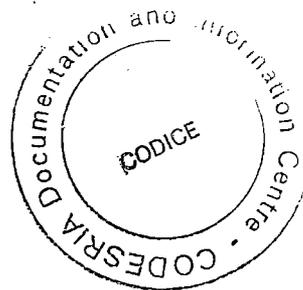
- ** 1- Amin (S.) : La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde. L'Harmattan, Paris, 1989.
- ** 2- Balandier (G.) : Afrique ambiguë. Plon, Paris, 1981.
- * 3- Balima (A.S.) : Genèse de la Haute Volta. Presse africaine, Ouaga, 1970.
- * 4- Bassolet (F.D.) : Evolution de la Haute Volta de 1898 au 3 janvier 1966. Imprimerie Nationale, Ouaga, 1968.
- ** 5- Bongnessan (A.Y.) : Profil politique de la Haute Volta coloniale et néocoloniale, ou les origines du Burkina Faso révolutionnaire. SGN/CDR, Ouaga, 1984.
- * 6- Boubou (H.) : Les grands problèmes de l'Afrique des indépendances. P.J. Oswald. Paris, 1974.
- 7- Boubou (H.) : Enquête sur les fondements et la genèse de l'unité africaine. Présence Africaine, Paris, 1966.
- ** 8- Crozier (M.) : Sociologie du syndicalisme. In Traité de sociologie du travail, G. Friedmann et P. Naville. Tome I, A. Colin, Paris, 1964.

- ** 9- Dao (O.) : Les élections de 1973 en Haute Volta : les zones de recrutement géographique des partis politiques. Ouaga, février 1974.
- ** 10- De Laubier (P.) : Esquisse d'une théorie du syndicalisme
Tiré à part de sociologie du travail.
N° 4, oct. déc. 1968.
- ** 11- De Laubier (P.) : Histoire et sociologie du syndicalisme
XIX - XXe siècle. Masson, Fribourg, 1985.
- 12- Dolleans (E.) : Histoire du mouvement ouvrier tome I.
A. Colin Paris, 1967.
- ** 13- Dumont (R.) : Pour l'Afrique j'accuse. Plon, Paris, 1986.
- * 14- Durkheim (E.) : De la division du travail sociale (1893).
PUF, 8e édition, Paris, 1962.
- 15- Essek (J.D.) : L'Afrique de l'indépendance politique
à l'indépendance économique. Maspéro,
Paris, 1975.
- ** 16- Gault (F.) : Les nouveaux syndicalistes. Edition
France Empire, Paris, 1978.
- * 17- Gonidec (P.F.) : L'évolution du syndicalisme en Afrique
Noire. Recueil Pénant, avril-mai, 1962.
- * 18- Gonidec (P.F.) : Les systèmes politiques africains
2eme partie. Librairie générale de
droit et de jurisprudence, Paris, 1974.
- ** 19- Jaffré (B.) : Burkina Faso, les années Sankara. de la
révolution à la rectification
L'Harmattan, Paris, 1989.

- * 20- Ki-Zerbo (J.) : Histoire de l'Afrique Noire.
Paris, Hatier, 1972.
- ** 21- Labazée (P.) : Entreprises et entrepreneurs au
Burkina Faso. Karthala, Paris, 1988.
- * 22- Larba (Y.) : Séparation et collaboration du pouvoir
dans le système constitutionnel voltaïque
Thèse, Université de Nice. Institut du
droit de la paix et du développement,
1983.
- 23- Lavroff (O.G.) : Les partis politiques en Afrique Noire.
PUF, Paris, 1970.
- 24 Lefranc (G.) : Le syndicalisme dans le monde.
PUF, Paris, 1966.
- * 25- Legun (G.) : Le panafricanisme à l'épreuve de l'in-
dépendance. Edition St Paul, Paris, 1965.
- * 26- Lusignan (Guy de) : L'Afrique Noire depuis l'indépen-
dance, l'évolution des Etats francophones
Fayard, Paris, 1970.
- 27- Meynaud (J.) et Alii : Le syndicalisme africain : évolution
et perspective. Payot, Paris, 1963.
- 28- Nacro (A.B.) : La politique étrangère de la Haute Volta.
Mémoire de DES, en sciences politiques.
Bordeaux I, octobre, 1973.
- 29- Nakanabo (N.D.) : Evolution économique de la Haute Volta
depuis 1960. Travail d'étude et de re-
cherche. Bordeaux III, septembre, 1974.

- * 30- N'diaye (M.A.) : Le mouvement syndical africain devant ses responsabilités
Collection. "Continent africain".
Imprimerie Nationale. Patrice Lumumba,
Conakry, 1961.
- 31- Nikiéma (A.) : Evolution du régime politique de la Haute Volta depuis l'indépendance
Thèse de doctorat d'Etat en droit public. Université de Poitiers.
Faculté de droit et de sciences sociales, Janvier, 1979.
- 32- N'krumah (K.) : La lutte des classes en Afrique
Présence africaine, 1972.
- 33- November (A.) : Le rôle des syndicats dans le processus de développement. IIES, Genève, 1971.
- ** 34- Pisani (E.) : Pour l'Afrique. Odile Jacob,
Paris, 1988.
- ** 35- Politique africaine n° 9 : Haute Volta, les raisons sociales d'un coup d'Etat. Paris,
Karthala, Mars 1983.
- ** 36- Politique africaine n° 20 : Le Burkina Faso.
Edition Karthala, Paris décembre 1985.
- 37- Sandwidi (K.) : Les partis politiques en Haute Volta
Thèse de doctorat en politique et droit du développement. Poitiers ;
Institut de politique et droit du développement, 1981.
- 38- Somé (C.) : Sociologie du pouvoir militaire, le cas de la Haute Volta.
Bordeaux, 1979.

- 39- Spyropoulos (G.) : Le rôle des syndicats africains dans la construction nationale
IIES, Genève, 1971.
- * 40- Sylla (L.) : Position de thèse sur tribalisme et parti unique en Afrique Noire
Esquisse d'une théorie générale de l'intégration nationale.
Université de Paris X, Nanterre, 1973.
- * 41- Touré (I.) : Le monde du travail en Côte d'Ivoire
Statut, Etat et Rôle dans l'économie post-coloniale. Abidjan, IES, 1983.
- ** 42- Touré (I.) : Le syndicalisme de participation à l'épreuve. In Annales de l'Université d'Abidjan, Série F, Tome XII, Ethno-sociologie, 1984.
- 43- Touré (S.) : L'Afrique et la révolution. Présence africaine. Paris, 1967.
- 44- Walidou (C.M.) : Organisation politique, impérialisme et sous développement en Afrique Noire francophone (vers une théorie de la décolonisation). Abidjan, IES, 1987.



PERIODIQUES

- ** 1. DOP. : Discours d'orientation politique du Conseil National de la Révolution. Ouaga, 2 octobre, 1983.

- ** 2. L'éclair : Organe bimensuel du MLN. N° 36, 1er au 30 novembre 1972.

- * 3. Le Patriote : Bulletin de la Lipad.
 - N° 17, décembre, 1980
 - N° 18, janvier, 1981
 - N° 19, mars, 1981
 - N° 25, janvier, 1983

- ** 4. Le travail : Organe de liaison, d'information et de formation de la CGTB, N° 4, novembre 1988.

- ** 5. Sidwaya magazine : N° 4, décembre, 1988.

